

ALERTE

**POUR UN PACTE CONTRE
LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION**

SOMMAIRE

⊙ *Préambule*

Parcage ou partage p 3

L'œuf et le sablier p 4

⊙ *Introduction*

Avertissement p 5

Exiger un pacte contre la pauvreté et l'exclusion p 6

Quelques convictions communes p 7

⊙ *Engagement dans le pacte contre la pauvreté et l'exclusion*

– L'engagement des citoyens p 11

– L'engagement des associations p 12

– L'engagement des médias p 13

– L'engagement des entreprises p 14

– L'engagement des organismes sociaux p 16

– L'engagement des collectivités territoriales p 17

– L'engagement de l'Etat p 18

⊙ *Annexes*

Quelques repères en chiffres p 23

Estimation des publics en grande difficulté p 24

Préambule

Parcage ou partage

Les mots sont violents, exigeants, à l'image des situations : avons nous encore besoin des pauvres ? Depuis une quinzaine d'années s'instaure progressivement une société de castes économiques dans laquelle la seule solution envisagée aboutit à la dépendance d'un Français sur dix dont l'intelligence, le savoir et le savoir faire sont inutilisés.

Si elles ne s'accompagnent pas d'un soutien de toute la société, la plupart des dispositions sociales prises envers les exclus finissent par les marginaliser, et les enfermer dans des "sous-droits". Le Revenu minimum d'insertion marquait une avancée notoire. Pourquoi son objectif d'insertion est-il aujourd'hui passé au second plan ? Comment accepter la stabilité du nombre de demandeurs d'emploi alors que le chômage de longue durée continue d'augmenter ? Comment également accepter que 200 000 exclus du logement ne bénéficient que de mesures d'urgence durant l'hiver ?

La qualité d'une société s'évalue dans l'harmonie qu'elle sait développer pour l'ensemble des siens, à commencer par les plus pauvres, et dans l'effort qu'elle déploie pour prévenir la pauvreté et ses ruptures. Notre société est décidément bien malade qui ne sait plus qu'organiser la solidarité spectacle, toujours prête à distribuer ses surplus sans s'inquiéter de ce que les droits de tout homme pour le logement, le travail, l'éducation, l'accès aux soins, à une vie sociale décente soient aujourd'hui bafoués. Pris par l'urgence, nous négligeons même de soutenir ceux qui, à peine "en marge", peuvent encore éviter l'exclusion. Dans notre société en panne, handicapée par les particularismes et les corporatismes de toutes sortes, les exclus eux-mêmes sont frappés de mutisme. On n'ose pas les dénombrer. On les ignore. Ils se cachent ou s'organisent hors de toute norme sociale. Tout cela représente un gâchis humain inacceptable.

Il faut changer de logique. Ce passage est difficile. Il remet en cause bien des acquis.

Il faut également changer de regard et de perspective, faire appel à l'intelligence tout autant qu'au cœur et à l'émotion. Passer de la dépendance à l'échange. Du parcage au partage. Du développement économique au développement social. Comprendre, parce que c'est possible, que allocataires du R.M.I. ou pas, les personnes en situation d'exclusion sont porteuses de projets, capables de créer leur propre entreprise et des emplois, dès lors qu'on bouleverse quelques habitudes administratives et pratiques bancaires. Et qu'on a foi en l'homme. Passer aussi de la résignation à l'indignation quand les droits sont foulés aux pieds. Nous serons alors sûrs de ne point nous tromper.

Au bout du chemin, sans doute aurons nous compris que les pauvres ont aussi des capacités, et que la plus grande misère, finalement, c'est de ne rien pouvoir donner parce qu'on n'attend rien de vous. Or donner, se rendre utile aux autres et à la collectivité, n'est-ce pas ce qui fait l'identité même d'un être humain ? L'échange est vital pour l'homme.

Voilà l'enjeu du pacte contre l'exclusion que nous proposons à l'issue de la campagne "Alerte" (Grande Cause nationale 1994) et auquel il est urgent que souscrivent les citoyens, les associations et leurs membres, les entreprises, leurs dirigeants et leurs salariés, les organismes sociaux et leurs personnels, les médias et les journalistes, les collectivités territoriales et leurs élus, l'État et ses représentants, et tous ceux pour qui la lutte contre la pauvreté et l'exclusion est une priorité nationale.

Les associations membres d'Alerte

L'œuf et le sablier

La multiplication des pauvres et des exclus d'un bien être élémentaire se produit alors que la richesse marchande continue de croître. Mais cette croissance s'accompagne d'une répartition différente de cette richesse additionnelle, appelée valeur ajoutée. Pendant trente ans, observée en fonction des revenus, la société avait pris progressivement la forme d'un oeuf : en haut une catégorie limitée de gens fortunés ; en bas une catégorie également limitée de gens très pauvres ; au milieu des classes moyennes constituant la majorité de la population.

Depuis une quinzaine d'années, cette image se déforme. La société tend à prendre la forme d'un sablier. Dans le volume du haut, propriétaires, rentiers et cadres supérieurs ont accru leurs revenus. Dans celui du bas, la poche se gonfle de millions de personnes vouées au chômage intermittent, de longue durée, ou aux emplois précaires. Coulent vers le bas des catégories sociales qu'on croyait jusqu'à présent préservées de la pauvreté. Ainsi s'est constituée une société de rentiers à côté d'une société d'assistés !

Dans le même temps, des taux d'intérêts fortement positifs, supérieurs de 6 à 8% à celui de l'inflation, ont contribué à un endettement excessif de centaines de milliers de ménages. Fin 1994, on dénombrait un million huit cent mille retraits de chèques. Tandis que dans les villes, la solitude est déjà le lot de beaucoup de personnes, en milieu rural, l'exode des actifs et la disparition d'un certain nombre de professions conduisent à la désertification de larges portions du territoire. Certes, l'exclusion peut avoir des causes personnelles et familiales. Mais la situation économique constitue pour elle un facteur aggravant, sinon déclenchant.

Ces difficultés aboutissent à l'éclatement d'un grand nombre de familles. Le lien social est distendu ou rompu pour un grand nombre de personnes isolées ou sans travail. D'où l'effondrement du comportement de certaines personnes qui deviennent incapables de faire valoir leurs droits. S'en suivent des phénomènes de fuite, tels la consommation de drogue ou celle, excessive, de tranquillisants et d'antidépresseurs, et des phénomènes de révoltes : violence dans les quartiers où la population cumule les handicaps, taux de criminalité multiplié par quatre en vingt cinq ans.

La cohésion sociale est en péril. Or elle est le fondement de la démocratie. On peut même avancer qu'elle contribue aux performances économiques d'une Nation et à la bonne santé de sa population. Un pacte contre l'exclusion peut et doit contribuer à la restauration de cette cohésion.

Introduction

Avertissement

Les propositions "Pour un pacte contre l'exclusion et la pauvreté" sont le fruit d'un long travail inter-associatif qui s'est intensifié depuis le printemps 1994 lorsque le label Grande Cause Nationale a été octroyé à "la lutte contre la pauvreté et l'exclusion" conjointement à 30 associations* à vocation sociale, caritative et humanitaire.

Huit mois plus tard, ces associations lançaient, pour la première fois ensemble, une grande action d'information et de sensibilisation de l'opinion : la campagne ALERTE.

Le concours gracieux des réseaux d'afficheurs privés et municipaux, de la presse écrite, des télévisions et des radios, et le partenariat avec EDF-GDF, La Poste, Fondation d'entreprise MACIF, SODEXHO, la Caisse Centrale de Crédit Coopératif et la Caisse des Dépôts et Consignations, ont permis de donner à cette campagne une ampleur nationale : 5 000 panneaux d'affichages, 675 messages radio, 100 spots télévisés et une annonce dans 25 journaux et périodiques.

"C'est tous ensemble que nous réaliserons un pacte contre l'exclusion et la pauvreté. Abandonner les droits des exclus, c'est abandonner ses propres droits. Une solidarité en panne c'est un citoyen en panne. Alerte ! Exigeons tous un pacte contre l'exclusion".

Le message diffusé a été bien perçu des journalistes qui l'ont puissamment relayé - les dossiers, articles et émissions spéciales de qualité sur les exclus se sont multipliés - et de l'opinion : près de 50 000 personnes ont soutenu la démarche des associations en renvoyant le coupon-pétition mis à disposition dans les bureaux de poste ou sur le 3615 ALERTE .

Début décembre ont été organisées trois tables rondes, avec des responsables politiques économiques, sociaux et culturels, autour de trois thèmes :

- La loi : application, non application, dysfonctionnements
- Citoyenneté et représentation des exclus
- Des réponses à l'urgence aux politiques à long terme

Ces travaux ont permis d'élaborer les propositions "Pour un Pacte contre la pauvreté et l'exclusion" présentées lundi 13 mars à la presse.

Les associations signataires de ces propositions souhaitent les présenter également au gouvernement et aux candidats à l'élection présidentielle. Elles seront aussi adressées aux Présidents des deux Assemblées parlementaires, à tous les députés et sénateurs, aux présidents de conseils généraux, aux maires des grandes villes de France.

Alerte attend maintenant une véritable politique de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

*ADIE, Armée du Salut, Association Nationale de Prévention de l'Alcoolisme, Association Setton, ATD Quart Monde, COORACE, Croix Rouge Française, Emmaüs France, Entraide Protestante, Fédération Nationale des Associations Familiales Rurales, Fédération des Equipes Saint-Vincent, Fédération Française des Banques alimentaires, Fédération Relais, FNAFAD, FNARS, FNAFMA, Fonds Social Juif Unifié, France Terre d'Asile, les Petits Frères des Pauvres, Médecins du Monde, RE ME DE, Secours Catholique, Secours Populaire Français, Société Saint-Vincent de Paul, Solidarités Nouvelles face au chômage, UFCS, Union nationale ADMR, UNAF, UNISAT.

Coordination : UNIOPSS : 21, rue du Faubourg Saint-Antoine - 75011 PARIS - TEL : (16-1) 49 28 54 54

Exiger un pacte contre la pauvreté et l'exclusion

Les associations signataires, regroupées au sein d'Alerte, demandent que :

- la lutte contre la pauvreté et l'exclusion soit pour tous une réelle priorité nationale,
- les droits fondamentaux (droit à la parole, droit au travail, droit au logement, droit à l'alimentation, droit à la vie sociale et familiale, droit à la formation, droit aux soins médicaux, droit à la culture et aux loisirs) soient garantis à tous sans exception.

Pour cela elles exigent un pacte contre l'exclusion qui :

- engage tous les acteurs de la société : des individus à l'État, des collectivités territoriales aux entreprises, en passant par les syndicats,
- favorise le changement de regard et d'attitude à l'égard des exclus,
- mobilise toutes les énergies et tous les moyens pour créer l'échange et proposer aux personnes exclues une autre issue que la dépendance. Car c'est nier l'autre et l'exclure que de ne pas lui permettre de participer et de donner,
- valorise la citoyenneté de chacun, et particulièrement celle des pauvres et des plus démunis, en permettant un meilleur partage des activités et des richesses et en se fondant sur la pleine application des lois qui organisent la solidarité et l'accès aux droits fondamentaux,
- impose une étude d'impact social avant toute loi, tout décret, toute circulaire,
- refuse les politiques sociales qui ne feraient que gérer la survie des populations exclues et construire une société d'assistés.

La mise en œuvre de ce pacte contre l'exclusion suppose une responsabilisation pleine et entière :

- de chaque citoyen, qu'il soit ou non en difficulté,
- des associations,
- des médias,
- des entreprises,
- des organismes sociaux,
- des collectivités territoriales,
- de l'État.

Les propositions qui suivent sont une contribution à la réflexion et aux engagements de tous ceux qui se veulent partenaires d'une société qui mette un terme aux situations d'extrême pauvreté et dans laquelle les plus faibles et les plus démunis deviendront acteurs à part entière.

Quelques convictions communes

Sans toit, sans travail, sans ressources, sans relations... L'exclusion ne s'explique pas seulement par une succession de "sans". Elle se vit dans la société, dans le regard des autres, dans son propre regard. Elle est plurielle. Elle se concrétise par l'inaccessibilité ou le rejet des droits dévolus à tout citoyen : adresse, carte d'identité, de sécurité sociale, de séjour, d'électeur, droit à la parole...

Les associations de solidarité ont pour objectif d'aider l'homme à se remettre debout et à s'insérer dans le tissu social. En effet, la lutte contre l'exclusion et le droit à l'insertion ne peuvent être dissociés de la promotion de la citoyenneté, prérogative universelle.

Elle nécessite d'analyser les causes et d'approcher les populations qui en sont victimes.

Les associations ont l'expérience :

- des conditions de vie des plus démunis,
- de leurs attentes,
- de leur lutte quotidienne contre l'exclusion,
- de leur parole et de leur expression.

Ensemble, au sein "d'Alerte", elles proposent à la société tout entière un pacte contre l'exclusion qui trouve sa référence dans la devise républicaine de liberté, d'égalité et de fraternité, ainsi que dans la déclaration universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Quelques convictions ressortent de cette connaissance :

1 - L'attitude et les attentes des personnes et familles en difficulté

Les personnes et familles exclues que rencontrent les associations n'ont pas choisi leur situation et ne peuvent se résigner à ce qui est présenté comme une fatalité. Elles luttent chaque jour pour préserver ce qu'elles considèrent comme leur bien le plus précieux : leur dignité d'être humain.

Même dans les pires situations et contre toute évidence, elles gardent intacte au fond d'elles-mêmes cette dignité. Encore faut-il que quelqu'un la reconnaisse et leur permette de l'exprimer.

Dès lors, elles n'attendent pas uniquement une réponse à leurs besoins vitaux, mais aussi une reconnaissance de leur humanité et de leur citoyenneté. Elles n'attendent pas tant des encouragements ou des conseils qu'une volonté de voir se bâtir avec elles, à partir de leur expérience et de leur pensée, de vrais moyens de lutte contre l'exclusion.

2 - Les limites du marché

Capable de stimuler la création de richesses, le marché ne préjuge pas de leur usage et de leur redistribution. Il a en tout cas fait la preuve de ses limites comme seule force d'intégration. Parce qu'il vise en priorité le développement économique et non les services entre les hommes, il fait de la rentabilité financière une fin et non un moyen.

Toute activité utile (travail indépendant ou salarié, domestique, social, culturel...) doit être reconnue. Au même titre que le travailleur salarié, chacun doit accéder aux droits sociaux fondamentaux (soins, logement, retraite, protection sociale ...).

De bonnes lois existent. Elles sont nécessaires pour assurer la cohésion sociale, concrétiser et garantir les droits sociaux. Mais elles ne suffisent cependant pas, si elles s'appliquent mal sur le terrain, faute de pilotage et de voies de recours garanties. Une clarification des responsabilités est nécessaire, ainsi qu'une évaluation permanente.

3 - Une mobilisation de tous

La lutte contre l'exclusion suppose une dimension éthique affirmée et affichée qui favorise une mobilisation de tous. En effet :

- L'homme a besoin de l'homme, d'une relation de confiance, d'un soutien et d'un accompagnement pour exister dans la société. On ne sort pas facilement seul de l'exclusion ;
- De nouveaux liens sociaux doivent être recréés là où ils se sont distendus ;
- Les plus pauvres et les exclus doivent pouvoir faire reconnaître leur pleine et entière citoyenneté. Dispersés et hétérogènes, ils doivent pouvoir s'exprimer afin de stimuler leur environnement, peser sur les institutions, être représentés en tant que tels dans les instances de décisions ;
- Le travail et l'activité doivent devenir un souci commun aux pouvoirs publics, aux entreprises, aux collectivités territoriales, aux particuliers. La croissance seule, pour nécessaire qu'elle soit, ne suffira pas à assurer la cohésion sociale.

4 - Une problématique renouvelée

La lutte contre l'exclusion passe naturellement par la prise en compte des besoins vitaux et des droits (logement, travail, vie sociale, soins médicaux, éducation). Le pacte contre l'exclusion se doit toutefois de renouveler cette problématique traditionnelle, et d'introduire de nouveaux champs d'engagements pour tous les acteurs concernés :

- celui de la loi et des conditions de son application,
- celui de la citoyenneté des exclus et de leur représentation,
- celui de l'élaboration et de la mise en place de politiques à long terme.

ENGAGEMENT DANS LE PACTE
CONTRE
LA PAUVRETE ET L'EXCLUSION

L'engagement des citoyens dans le pacte contre la pauvreté et l'exclusion

Dans leur responsabilité, les citoyens s'engagent à :

- lutter pour les droits des exclus, car les abandonner c'est compromettre les droits de tous ;
- considérer comme un devoir pour la société l'accompagnement des exclus et reconnaître que la lutte contre la pauvreté requiert l'intelligence et les efforts de tous ;
- se mobiliser pour que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion devienne une priorité nationale.

*POUR DE NOUVEAUX
COMPORTEMENTS :*

- avoir des comportements qui ne développent pas l'exclusion (ne pas favoriser le travail au noir, ne pas geler les logements vides, accepter les contributions financières correspondant à leurs ressources tels que impôt, loyers, etc.) et qui promeuvent et valorisent les droits de chacun comme citoyen (accès aux soins et à l'hôpital, égalité des chances à l'école, lutte contre le racisme, etc.) ;
- modifier leur regard sur les personnes en difficulté, découvrir leur proximité en tant qu'êtres humains et les considérer dans leur dignité plutôt que comme objets de pitié ;
- reconnaître les différences et les similitudes entre les cultures comme sources d'un enrichissement national ;
- prendre en compte la dimension de la mobilisation collective que requiert la lutte contre l'exclusion, dans leur vie quotidienne et dans leurs actions politiques, syndicales et associatives ;
- développer auprès des enfants et des jeunes l'éducation à la solidarité et à la citoyenneté.

AVEC LES EXCLUS :

- participer à des tâches d'intérêt social volontaires, quels que soient leur âge et leur situation, et à la création d'un monde plus humain ;
- soutenir les initiatives que prennent les exclus pour :
 - sortir de leur situation ;
 - retrouver une image positive d'eux mêmes ;
 - se redonner confiance ;
 - retrouver des lieux d'appartenance sociale, notamment au sein des quartiers et dans les villages ;
 - se positionner comme citoyens à part entière avec leurs droits et leurs devoirs.

L'engagement des associations dans le pacte contre la pauvreté et l'exclusion

Dans leur responsabilité, les associations s'engagent à :

DANS LEUR ACTION :

- tenir leur rôle essentiel d'aide et d'accompagnement aux personnes en situation de pauvreté ou menacées par l'exclusion pour que celles-ci exercent leurs droits et leurs responsabilités de citoyens ;
- ne pas se substituer à la nécessaire solidarité de l'ensemble de la nation, et pour cela rester un des acteurs de l'État de droit ;
- associer les personnes exclues à la conception des projets et soutenir leur prise de parole collective ;
- développer leur capacité de médiation ;
- s'ancrer dans les réalités sur lesquelles elles interviennent et favoriser la parole des personnes et familles en difficulté sans leur faire écran ;
- rechercher les innovations susceptibles d'améliorer les processus d'intégration et les proposer aux pouvoirs publics ;
- assurer la complémentarité de l'action des bénévoles et des salariés ;
- se rencontrer et échanger leurs expériences, dans le respect des spécificités et de l'identité de chacune, tout en veillant à harmoniser et conjuguer leurs efforts sur le terrain.

DANS LEUR COMMUNICATION :

- diffuser leurs constats et informations ;
- participer aux débats sur les moyens de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, et sur les droits sociaux ;
- enrichir les valeurs fondatrices de notre société et de notre démocratie de leur expérience avec les personnes exclues ;
- renforcer leur fonction d'interpellation et sensibiliser en permanence l'ensemble des décideurs ;
- donner au public des pistes d'engagements concrets, crédibles parce que porteurs de justice et de solidarité ;
- trouver de nouvelles occasions de parler de concert et de poursuivre la démarche "Alerte".

L'engagement des médias dans le pacte contre la pauvreté et l'exclusion

Dans leur responsabilité, les médias s'engagent à :

DES EXIGENCES DE CONTENUS :

- veiller à donner des pauvres et des exclus une image qui respecte la dignité, l'intimité et l'histoire de ces personnes sans les enfermer dans des clichés caricaturaux ;
- favoriser une approche objective de la situation des exclus et refuser d'entretenir les fantasmes que génèrent dans l'opinion la pauvreté et l'exclusion ;
- rendre compte de la dimension collective de la pauvreté plutôt que de jouer sur les registres de l'émotionnel, du sensationnel, du misérabilisme ;
- refuser le voyeurisme sur des instantanés de la misère et introduire la dimension du temps qui permet de mieux la comprendre ;
- rendre compte non seulement des situations d'exclusion mais aussi mettre en lumière les facteurs de l'exclusion et ce que les plus démunis eux-mêmes souhaitent faire connaître ;
- faire connaître toutes les formes des solidarités qui vont jusqu'à l'exigence d'une solidarité pour la justice, et qui ne sauraient se réduire à l'appel à la générosité du public ;
- présenter plus souvent à leur public des expériences de solidarité de proximité à la portée de tous ;
- favoriser le débat en élargissant le champ des interlocuteurs ;

PAR QUELQUES MOYENS :

- former à une culture de la solidarité ceux de leurs membres qui ont à informer le public ;
- prendre les moyens de connaître les réalités de vie des exclus et leurs points de vue ;
- prendre en compte les analyses et réflexions des réseaux associatifs, témoins de la lutte contre l'exclusion ;
- reconnaître le rôle des associations, grandes et petites, pour la création et la gestion d'activités au service des exclus, en particulier par la possibilité qu'elles offrent à chaque personne d'exercer librement sa citoyenneté ;
- élargir le traitement des questions liées à la pauvreté et à l'exclusion à d'autres rubriques que les faits divers (par exemple économie, culture, éducation...).

L'engagement des entreprises dans le pacte contre la pauvreté et l'exclusion

Dans leurs responsabilités propres, les chefs d'entreprises, les salariés et leurs représentants s'engagent à :

POUR FAVORISER L'INTÉGRATION DANS LE MARCHÉ DU TRAVAIL :

- œuvrer pour la part qui leur revient à la redéfinition d'une politique qui réconcilie l'économique et le social,
- éviter une sur-qualification lors de l'embauche, afin de ne pas pénaliser l'accès de personnes moins qualifiées,
- prendre le temps et les moyens nécessaires pour l'adaptation des nouveaux salariés à leur poste de travail,
- viser également, par un changement des mentalités et des règles de fonctionnement du monde du travail, à adapter l'outil aux personnes,
- ne pas exclure par préjugé les demandeurs d'emploi de longue durée, former les salariés de l'entreprise qui pourraient les accompagner sous forme de tutorat,
- connaître et utiliser, conformément à leur esprit, les dispositifs mis en place pour faciliter l'embauche des personnes se trouvant en situation difficile sur le marché du travail (jeunes, chômeurs de longue durée),
- assurer par des embauches nouvelles le relais des structures et dispositifs d'insertion,
- mettre en œuvre des parcours de formation en entreprise pour des travailleurs sans qualification ;

POUR PRÉVENIR LES LICENCIEMENTS :

- développer la formation continue,
- favoriser la prise de responsabilités et accorder une priorité au développement des compétences,
- chercher à privilégier les mesures souples et progressives (réduction des heures de travail, flexibilité interne, mise en formation du personnel...) qui peuvent éviter les licenciements,
- encourager et respecter le temps choisi, sans pour autant pénaliser le retour au temps plein des salariés qui ont demandé à bénéficier temporairement de cette mesure ;

*POUR RÉDUIRE
LES RISQUES D'EXCLUSION
DES PERSONNES
LES PLUS VULNÉRABLES :*

- veiller à utiliser, dans le meilleur esprit, les dispositifs existants pour assurer l'accompagnement des personnes en difficulté en situation de retour à l'emploi,
- développer la formation des personnes faiblement qualifiées ou sans qualification reconnue, en s'appuyant sur leur savoir faire,
- développer avec les structures d'insertion par l'économie un partenariat privilégié,
- dans les cas où les licenciements sont inévitables, déployer les ressources et les services nécessaires pour donner aux personnes concernées le maximum de chances de trouver un emploi,
- éviter de faire peser sur la collectivité des coûts sociaux supplémentaires en procédant à des licenciements abusifs ;

*POUR PRIVILÉGIER
LA CRÉATION D'EMPLOIS :*

- favoriser la création de projets en sommeil dans l'entreprise (politique d'essaimage) et encourager les demandes de congé pour la mise en œuvre de ces projets sous forme de création d'entreprise,
- reconnaître l'entreprise comme un lieu de médiation entre les salariés et les personnes sans emploi,
- prendre part au développement local et lui apporter son appui,
- contribuer à la prise en charge des besoins de services non satisfaits (services familiaux notamment),
- affirmer, entre autres dans les œuvres sociales de leur comité d'entreprise, la solidarité avec les exclus,
- encourager le bénévolat extérieur des salariés de l'entreprise qui peuvent être acteurs dans des projets locaux d'insertion.

(NDLR) Plusieurs de ces propositions rejoignent celles qui ont été présentées par les entreprises dans différents manifestes :

- *Manifeste Français des Entreprises contre l'exclusion*, déc. 1992

"Entreprises contre l'exclusion" c/o Échanges et Projets, 250 Bd Raspail 75014 Paris

- *Manifeste Européen des Entreprises contre l'Exclusion*, déc. 1994

Contact en France : Patrick Boulte, Co-Promoteur du Manifeste Français des Entreprises contre l'Exclusion, 49 rue Richelieu 75001 Paris

L'engagement des organismes sociaux dans le pacte contre la pauvreté et l'exclusion

Dans leur responsabilité, les organismes sociaux s'engagent à :

DANS L'ORGANISATION DES RÉPONSES :

- favoriser la pleine application du droit avant d'avoir recours à l'aide sociale subsidiaire, et ne pas se décharger du règlement des situations difficiles sur les associations,
- veiller à ce que les dispositifs mis en place pour répondre à "l'urgence sociale" ne masquent pas les lacunes dans l'application des droits,
- combattre les dysfonctionnements touchant l'instruction et la restitution des dossiers, les restrictions sur la qualité et la pertinence des réponses, l'exclusion individuelle "au faciès", la mise en attente et le blocage des recours,
- assurer, dans la durée, la cohérence de leurs réponses, tenir compte des initiatives des autres acteurs, notamment des associations,

EN SE RAPPROCHANT DES PUBLICS :

- multiplier les dispositifs d'interface (cellules d'accueil...), favoriser les médiations et accompagner les personnes dans la pleine application de leurs droits,
- développer des structures d'accueil et de suivi dans les zones et quartiers sensibles et encourager les personnels les plus qualifiés à s'y investir,
- favoriser la création de comités d'usagers visant à renforcer la capacité des personnes à faire valoir leur droit, et à combler les déficits d'expression démocratique (les décisions se prennent trop souvent en l'absence des principaux intéressés) ;

UNE CULTURE ET DES MOYENS :

- prendre en compte les différences culturelles,
- se donner les moyens d'une connaissance permanente des conditions de vie des plus démunis et de leur point de vue,
- assurer une formation spécifique pour les personnels chargés d'accueillir les personnes et familles en difficultés ou d'intervenir auprès d'elles, dans le respect et la confidentialité que cela requiert.

L'engagement des collectivités territoriales dans le pacte contre la pauvreté et l'exclusion

Dans leur responsabilité, les collectivités territoriales s'engagent à :

DANS LEUR ACTION :

- dépasser la logique d'assistance en favorisant l'accompagnement des personnes et familles en difficulté jusqu'à la sortie de l'exclusion ;
- appliquer pour ce faire le principe de subsidiarité, en permettant aux personnes et aux familles volontaires et aux associations de conduire leur propre projet ;
- faciliter l'action du citoyen engagé bénévolement ;
- créer des lieux d'expression et d'élaboration de projets dans les quartiers et les villages ;
- aller vers les populations exclues, connaître leurs réalités de vie et tenir compte de leur point de vue avant toute décision les concernant ;
- veiller à corriger tous les dysfonctionnements d'accueil et de prise en charge ;

UNE EXIGENCE D'ÉGALITÉ POUR TOUS :

- résister au clientélisme et aux pressions discriminantes afin de favoriser la mixité sociale et culturelle notamment en matière de logement ;
- refuser les critères discriminants en matière d'action sociale ;
- accepter, comme lieu de vérification de la cohérence nationale, le contrôle de l'État dans son rôle de garant des droits universels ;

POUR LE DÉVELOPPEMENT DE RÉPONSES ADAPTÉES :

- réévaluer périodiquement, dans le cadre d'un débat public, les systèmes et les procédures d'accès aux mesures sociales de leur ressort ;
- mener une évaluation régulière des réponses apportées en matière sociale et en tirer les conséquences ;
- garantir la pérennité des réponses et de leur financement aussi longtemps que nécessaire ;
- favoriser l'émergence d'une économie solidaire en identifiant les besoins de services non satisfaits et en soutenant les initiatives et les projets qui y répondent.

L'engagement de l'État dans le pacte contre la pauvreté et l'exclusion

L'État et les pouvoirs publics ont le devoir de définir la politique sociale à mettre en œuvre. Celle-ci ne peut être un domaine particulier de l'action de l'État, mais doit être intégrée dans toute politique nationale dans ses dimensions économiques, financières, sociales, culturelles, éducatives, d'aménagement du territoire, etc.

La lutte contre l'exclusion ne peut se traduire par une addition de mesures sociales ponctuelles. Un plan de lutte contre l'exclusion et pour l'insertion des personnes en grande difficulté sociale doit par ailleurs impliquer toute la nation.

Dans ces conditions :

*POUR PROMOUVOIR
LA PLACE DE L'HOMME
L'ÉTAT S'ENGAGE À :*

- donner à sa politique une dimension éthique qui privilégie la valeur de l'homme en société ;
- encourager la création d'activités nouvelles et pénaliser les employeurs qui font peser sur la collectivité des coûts sociaux en procédant à des licenciements non indispensables ;
- chercher de nouvelles formes de financement de la Sécurité sociale qui n'incitent pas au remplacement de l'homme par la machine ;
- encourager toute initiative de formation du développement humain reposant sur l'éducation populaire ;
- miser sur la capacité de création et d'échange des populations exclues ;
- intégrer la lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans le développement économique ;
- favoriser l'émergence d'une classe sociale qui favoriserait l'emploi au sein des politiques économiques ;
- reconsidérer la problématique du partage des revenus, des contributions, des activités et de l'emploi ;
- placer la lutte contre l'exclusion dans son contexte international (cf. sommet de Copenhague) notamment en obtenant qu'elle fasse l'objet d'une politique commune de l'Union Européenne.

*POUR GARANTIR
LE RESPECT DES DROITS
FONDAMENTAUX,
L'ÉTAT S'ENGAGE À :*

- ne jamais considérer qu'il puisse y avoir des personnes dont les droits humains échappent à sa compétence et à sa responsabilité ;
- créer les conditions pour rendre effectif le droit et favoriser le recours en droit (droit opposable) en cas de non respect ou de non application de ce droit ;
- confirmer son autorité comme garant des droits universels propres à chaque citoyen, et de leur application pour corriger les inégalités territoriales, particulièrement en matière de barèmes d'accès aux droits sociaux ;
- renforcer la fonction publique d'État à l'échelle régionale et départementale et inciter à la coordination des actions sur un territoire, dans le respect de la spécificité de chacun des acteurs ;
- garantir le respect et l'accès aux droits fondamentaux en :
 - simplifiant et en assurant une continuité dans la réglementation,
 - clarifiant la responsabilité du pilotage des actions sur le terrain,
 - favorisant l'accès à l'information et la compréhension des procédures administratives ;
- encourager l'initiative associative qui favorise l'exercice de la citoyenneté par les exclus ;
- refuser de s'enfermer dans une logique d'urgence et d'assistance, mais favoriser celle du droit et des réponses à long terme, avec un financement pérenne ;
- s'interdire la mise en place de mesures qui relèveraient de droits aux rabais, de "sous-droits" marginalisants, car les exclus, en tant que citoyens à part entière, relèvent du droit commun ;
- élargir à des services essentiels (eau, gaz, électricité, téléphone et communication...) le domaine du droit ;
- assurer une stabilité de la réglementation dans le temps afin de rendre possibles les actions d'insertion. Inciter tous les organismes publics et parapublics à y contribuer ;
- permettre à l'Éducation nationale et au corps enseignant d'assurer l'égalité des chances dès l'école ;
- informer les jeunes, dans le cadre des programmes de l'Éducation nationale, sur les problèmes de l'exclusion, et les former à une culture de la solidarité ;

*POUR ÉLABORER LES POLITIQUES
ET SUIVRE LEUR APPLICATION,
L'ÉTAT S'ENGAGE À :*

- améliorer les conditions d'une délibération collective qui définisse les priorités en matière de lutte contre l'exclusion. Et pour ce faire :
 - imposer une pratique de conception et d'évaluation des politiques sociales qui aboutisse à de nouvelles réglementations et à la généralisation d'expériences positives ;
 - organiser la solidarité et les politiques publiques (éducation, emploi, logement, villes, aménagement du territoire, santé, formation, culture, jeunesse et sport) avec le concours des associations, des familles et des personnes luttant contre la pauvreté et l'exclusion ;
- renforcer la coordination sur le terrain, obtenir de l'ensemble des ministères concernés une action concertée autour du Premier ministre, et créer pour cela un comité national permanent de lutte contre la pauvreté et l'exclusion ;
- vérifier l'impact social de toutes décisions et mesures prises ;
- créer un observatoire des populations en situation d'exclusion, initier et financer études et enquêtes afin de les connaître au mieux ;
- ne pas transférer de charges relatives à la lutte contre l'exclusion sans transférer les ressources correspondantes ;
- mettre en œuvre les mesures permettant le vote des personnes sans domicile fixe.

ANNEXES

7
7

1
1

QUELQUES REPERES EN CHIFFRES

Allocataires du RMI (fin décembre 1993)

- 792 944 personnes couvrant avec les ayants droit 1,5 million de personnes. + 18,4 % par rapport à la fin 1992 (671 242 allocataires).
- L'augmentation du nombre de bénéficiaires du RMI qui était de l'ordre de 8 000 par mois en 1992 et 1993 est passée à 10 000 par mois au début de 1994, avec une progression particulièrement forte chez les moins de 30 ans (+ 27,7 %).

Si cette tendance se poursuit, le million sera atteint en 1995.

- En métropole le RMI touche 2,3 % de la population contre 16 % dans les DOM.
- Près d'un tiers des bénéficiaires (32%), soit 245 755 personnes, sont âgés de moins de 30 ans.
- 69 % des bénéficiaires ont entre 25 et 44 ans.
- Les crédits consacrés au RMI se sont élevés à 15,8 milliards de FF (14 en métropole et 1,8 dans les DOM). A titre de comparaison citons l'allocation aux adultes handicapés (16,3 milliards, 521 000 bénéficiaires), l'allocation de parent isolé (4,2 millions, 144 000 bénéficiaires).

Statistiques du chômage (mars 1994)

- 3 326 911 personnes au chômage dont 20,8 % de moins de 25 ans.
- La durée moyenne du chômage a tendance à s'allonger. Elle est passée de 333 jours à 350 jours en 1993.
- 1 131 666 chômeurs de longue durée (plus d'un an) soit 34 % du total.
- Le nombre de chômeurs de longue durée s'est accru de 22,5 % en 1993, un rythme deux fois supérieur à la progression globale du chômage.
- 179 653 chômeurs de très longue durée (plus de trois ans) soit 5,4 % du total.
- Si l'on compte les 2 millions de personnes en traitement social ce sont 5 millions de personnes qui sont frappées par le chômage.

Contrats emploi-solidarité (décembre 1993)

- 335 626 personnes dont 82 259 allocataires du RMI.

ESTIMATION DES PUBLICS EN GRANDE DIFFICULTE SOCIALE EN FRANCE

Il est extrêmement difficile de dénombrer de manière précise les populations en grande difficulté sociale.

Néanmoins, le rapport Chasseriaud sur la Grande exclusion sociale (publié en 1993) a tenté d'évaluer les populations en grande difficulté bénéficiant des mesures mises en place par l'État.

L'auteur reconnaît lui-même que ces estimations ne peuvent pas prendre en compte les personnes échappant à ces mesures d'aide.

Attention : les chiffres du tableau ci-dessous sont issus des interprétations de ce rapport. Ils datent de 1992 et ont encore progressé depuis.

Population bénéficiaires du RMI :

575 000 ménages dont 150 000 en grande difficulté sociale

Population bénéficiant d'un contrat emploi-solidarité :

550 000 personnes dont 250 000 en grande difficulté sociale

Population dans des stages de formation :

470 000 personnes dont 120 000 en grande difficulté sociale

Jeunes de moins de 25 ans en grande difficulté dans des dispositifs d'insertion :

200 000 jeunes

Jeunes de moins de 25 ans hors des dispositifs d'insertion :

100 000 jeunes dont 40 000 sortant d'établissements sociaux

Population sans domicile ou ayant d'importantes difficultés de logement :

250 000 personnes ou ménages

Population se trouvant dans l'illettrisme :

3 millions de personnes dont 1,2 million d'immigrés et 1,8 million d'origine française

Population pénale :

sur 105 000 personnes représentant la population pénale en 1992,

30 000 en grande difficulté sociale

Chômeurs de très longue durée :

900 000 personnes dont 300 000 en grande difficulté sociale

ADIE, Armée du Salut, Association Nationale de Prévention de l'Alcoolisme, Association Setton, ATD Quart Monde, COORACE, Croix Rouge Française, Emmaüs France, Entraide Protestante, Fédération Nationale des Associations Familiales Rurales, Fédération des Equipes Saint-Vincent, Fédération Française des Banques alimentaires, Fédération Relais, FNAFAD, FNARS, FNAFMA, Fonds Social Juif Unifié, France Terre d'Asile, les Petits Frères des Pauvres, RE ME DE, Secours Catholique, Société Saint-Vincent de Paul, Solidarités Nouvelles face au chômage, UFCS, Union nationale ADMR, UNAF0, UNISAT,UNIOPSS.

Mars 1995